

29 avr 2010 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2010

Migration et asile

Aide matérielle pour les demandeurs d'asile qui bénéficient de revenus professionnels

Aide matérielle pour les demandeurs d'asile qui bénéficient de revenus professionnels

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'octroi de l'aide matérielle aux demandeurs d'asile bénéficiant de revenus professionnels liés à une activité de travailleurs salariés. Ce projet exécute la loi du 25 mars portant des dispositions diverses non urgentes, votée le 25 mars 2010 à la Chambre des Représentants.

Le projet détermine les mesures visant à faire contribuer le demandeur d'asile à l'aide matérielle et/ou à mettre fin à l'aide matérielle en cas de contrat de travail et de revenus des demandeurs d'asile.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>